



AMI « Rewriting »

Dotation exceptionnelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation au Réseau national des MSH

Document de cadrage

La Maison des sciences de l'homme en Bretagne (MSHB) a été destinataire d'un financement exceptionnel de 10 869 € pour valoriser l'internationalisation de la recherche en SHS en soutenant la relecture, par des professionnels de votre choix, de vos productions scientifiques rédigées en anglais. Le « rewriting » doit permettre de vous assurer que votre texte traduit est d'un niveau d'écriture de qualité, avant sa soumission.

Conditions : l'auteur du texte à relire doit être un membre permanent en activité d'un des laboratoires affiliés à la MSHB et être en poste dans l'un des établissements tutelles de la MSHB.

Dossier : nous vous proposons de nous transmettre au fil de l'eau et **d'ici le 31 janvier 2020** votre demande de financement, à l'adresse edition@mshb.fr et de nous préciser :

- Titre du texte et nombre de mots ;
- Type de production/texte (article de recherche, article de synthèse, chapitre d'ouvrage...) ;
- Nom de la revue ou titre de l'ouvrage (préciser s'il s'agit d'une revue avec ou sans comité de lecture, et justifiez son choix – importance dans la discipline, pertinence par rapport au sujet, lectorat ciblé, etc. ; préciser l'importance de l'éditeur en cas de chapitre d'ouvrage) ;
- La discipline et la/les thématique(s) abordée(s) ;
- Votre niveau dans la langue (pour l'estimation du temps de correction nécessaire au correcteur) et le recours ou non à un logiciel de traduction scientifique ;
- Le nom du prestataire avec lequel vous souhaitez travailler **et son devis**.

Merci donc de joindre :

- Le texte à relire, dans sa version définitive, avant le 31 janvier 2020, accompagné du devis du prestataire de votre choix, établi au nom de « Université Rennes 2 – MSHB – Place du recteur Henri Le Moal – CS 24307 – 35043 Rennes cedex » ;
- Le document à compléter par vos soins.

A noter :

- les demandes seront étudiées au fil de l'eau jusqu'au 31 janvier 2020 ;
- la MSHB aura le souci d'assurer une diversité disciplinaire parmi les textes sélectionnés ;
- le montant maximal attribué à chaque projet de rewriting ne pourra pas dépasser 2 000 € TTC ;
- Dépôt limité à 1 projet de révision par porteur.